

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 27 (1997)
Heft: 4

Artikel: L'âge d'or sous la loupe
Autor: Lobelo, Pablo
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-827346>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'âge d'or sous la loupe

Gouverner, c'est prévoir! Faisant leur la pertinence de cet adage, les autorités politiques neuchâteloises se penchent au chevet de la population de leur canton. Buts de l'opération; s'adapter à un inévitable vieillissement et s'enquérir, dès aujourd'hui, des besoins de la société de demain.

L'Etat de Neuchâtel est féru de statistiques, notamment dans le domaine démographique. Aussi procède-t-il chaque fin d'année à un décompte détaillé, commune par commune, de sa population. Laquelle, à l'instar de celle de toutes les sociétés modernes fortement industrialisées, ne cesse de vieillir.

Ce phénomène s'explique par la conjonction de deux facteurs. En premier lieu, une diminution de la natalité et de la fécondité: voici un siècle, dans le canton, on assistait à 31,1 naissances pour mille habitants. De nos jours, le même effectif «produit» à peine plus de dix naissances! Cette chute est corroborée, au niveau individuel, par le fait qu'une femme en âge de procréer

donne aujourd'hui, en moyenne, la vie à 1,61 enfant, alors que ce chiffre était de 3,5 au début du siècle. Or, il en faudrait 2,1 pour assurer un simple renouvellement de la situation.

Si la population neuchâteloise, légèrement supérieure à 160 000 âmes au 31 décembre dernier, augmente depuis quelques années, c'est uniquement en raison de mouvements migratoires. La communauté étrangère compose actuellement près du quart de la population résidant dans le canton. Les ressortissants helvétiques, considérés séparément, présentent des soldes naturels négatifs.

Une société modifiée

Le second élément qui conduit au vieillissement global de la population est la baisse de la mortalité. Amorcée au début du siècle, cette réalité est la conséquence, heureuse en elle-même, de l'amélioration de l'hygiène et des conditions de vie, ainsi que des extraordinaires progrès accomplis par la médecine. Ces évolutions autorisent désormais une espérance de vie de 74,2 ans pour un homme et 81,1 an pour une femme, soit respectivement... 31 et 35 ans de plus qu'un siècle auparavant.

Aucun indice ne permet de supposer une inversion de la tendance. Les experts sont tous d'avis que la population neuchâteloise devrait, en 2020, compter, au gré de variantes plausibles étudiées, entre 176 000 et 194 000 habitants, soit entre 10 000 et 28 000 personnes de plus qu'aujourd'hui.

Quel que soit le scénario envisagé, la population dite âgée et très âgée connaît la croissance la plus importante. Ainsi, la part

des 62-79 ans, qui constitue 11,7% de la population actuellement, atteindra entre 13,5 et 17,2% dans un quart de siècle. Le poids des 80 ans et plus, qui est aujourd'hui de 4,2% grimpera, lui entre 5,2 et 6,4%.

Ces paramètres impliquent que nous sommes au seuil d'une société nouvelle, qui devra être portée par une frange toujours plus congrue de la population. Ce rétrécissement ne manquera pas, entre autres, d'avoir de lourdes conséquences sur le montant des cotisations AVS.

Le troisième millénaire verra sans aucun doute l'émergence d'une société au sein de laquelle les habitudes de consommation en biens et services seront modifiées. «Il convient de ne pas noircir l'avenir, note le Conseil d'Etat. Désormais, la vieillesse ne commence plus avec la retraite, comme autrefois, mais avec la perte de l'autonomie. Nous devons créer les conditions qui encourageront les aînés à entreprendre des activités socialement utiles, car nous pouvons de moins en moins nous permettre un gaspillage des ressources humaines.» Reste que, pour le domaine de la santé, l'avenir s'annonce «radieux», relève le gouvernement. L'augmentation, inéluctable, du nombre de malades conditionne déjà l'élaboration des planifications hospitalières. Un accroissement du besoin en hommes médicalisés et simples est prévisible, de même qu'un développement du secteur gériatrio-psychiatrique. Des efforts seront en outre poursuivis pour assurer, tant que faire se peut, le maintien et les soins à domicile, moins onéreux que le recours aux EMS.

Conclusion: pour garantir des conditions de vie agréables aux troisième et quatrième âges, il importera en premier lieu de se soucier du bien-être des jeunes, en particulier des familles. D'aucun pensent qu'il convient également de faciliter les naturalisations, de manière à assurer un flux migratoire suffisant.

Pablo Lobelo



L'augmentation prévue des retraités pose des problèmes

Photo P. L.